

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4337						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et Melko Mansour pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 067 900 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé au 443-443B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins de logement social et abordable							
No dossier(s) interne(s) : AC-20-285/05 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 04-Duvernay-Pont-Viau Date CE souhaitée : 2024-09-04 Date CM souhaitée : 2024-09-10								
Actions : INDEMNITÉ <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> Financement Autre source : Paiement comptant immobilisations								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-06-08</td> <td>CM-20220608-573</td> <td>PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 067 900</td> </tr> </table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules et résolu à l'unanimité: d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 067 900 du cadastre du Québec, d'une superficie de 432,9 mètres carrés, nécessaire à des fins de logement social et abordable; d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle requise par la Loi sur l'expropriation concernant l'acquisition dudit lot, le tout tel que montré et décrit aux plans et à la description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 16 mai 2022 sous le numéro 7202 de ses minutes, et à offrir à l'exproprié la somme de 383 300 \$, représentant l'évaluation municipale en vigueur au rôle triennal 2022-2023-2024 (facteur comparatif de 1.00) ainsi qu'un montant de 500 \$ pour troubles et ennuis. <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2022-2485)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-06-08	CM-20220608-573	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 067 900
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-06-08	CM-20220608-573	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 067 900						

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4337
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Il s'agit d'un dossier qui s'inscrit dans le cadre du programme « Acquisition de terrains - Divers » prévu au programme triennal d'immobilisations du Bureau des transactions et des investissements immobiliers qui inclut notamment les acquisitions à des fins de logement social et abordable.</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20220608-573, le conseil municipal autorisait l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 067 900 du cadastre du Québec, d'une superficie de 432,9 mètres carrés, nécessaire à des fins de logement social et abordable et autorisait le Service des affaires juridiques à offrir à l'exproprié la somme de 383 300 \$;</p> <p>ATTENDU QU'un avis d'expropriation a été publié le 29 juillet 2022 sous le numéro 27 458 855 du Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Laval;</p> <p>ATTENDU QU'un avis de transfert de propriété a été publié le 20 mars 2024 sous le numéro 28 587 722 du Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques et le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII) ont poursuivi les négociations et vous informent avoir conclu une entente quant à l'indemnité définitive d'expropriation au montant de 715 400 \$, lequel montant n'excède pas la valeur estimée par le BTII en date du 1er mai 2024;</p> <p>ATTENDU QUE cette entente représente un excédent de 332 100 \$ de l'indemnité provisionnelle de 383 300 \$ approuvée en vertu de la résolution CM-20220608-573;</p> <p>ATTENDU QUE la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation constitue un paiement global, total et final en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, pour la valeur du bien exproprié et tous les préjudices directement causés par l'expropriation.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent investissement de 332 100 \$ (exempt de taxes) s'inscrit dans le cadre du programme « Acquisition de terrains - Divers » pour lequel un montant de 19 954 000 \$ est prévu en 2024 au PTI. Dépense financée à même la réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4337		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la majoration de 332 100 \$ de l'indemnité provisionnelle pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 067 900 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de logement social et abordable.</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et Melko Mansour au montant de 715 400 \$ pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 067 900 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de logement social et abordable;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>d'approuver une dépense de 332 100 \$ prise à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 067 900 du cadastre du Québec, situé au 443-443B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins de logement social et abordable;</p> <p>au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.</p>				
<p>CERTIFICATION</p>				
<p>Numérotation des finances : 1812861 Coût estimé affectant l'année en cours : 332 100,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>2 premières recommandations pour le CM seulement</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border: none;"> <p>ZIZZI, ANGELA (53268)</p> <p>_____</p> <p>Trésorier adjoint</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border: none;"> <p>2024-08-28</p> <p>_____</p> <p>AN - MS - JR</p> </td> </tr> </table>			<p>ZIZZI, ANGELA (53268)</p> <p>_____</p> <p>Trésorier adjoint</p>	<p>2024-08-28</p> <p>_____</p> <p>AN - MS - JR</p>
<p>ZIZZI, ANGELA (53268)</p> <p>_____</p> <p>Trésorier adjoint</p>	<p>2024-08-28</p> <p>_____</p> <p>AN - MS - JR</p>			